



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14530
13 juin 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 13 JUIN 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU BANGLADESH AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que S. Exc. M. Muhammad Shamsul Huq, ministre des affaires étrangères de la République populaire du Bangladesh, a publié la déclaration suivante à propos de la récente attaque israélienne contre les installations nucléaires irakiennes.

"Le Gouvernement du Bangladesh condamne le bombardement par Israël de la centrale nucléaire irakienne, qui constitue une violation des plus scandaleuses de la Charte des Nations Unies et de toutes les dispositions et normes de droit international. Il s'agit d'un acte méprisable de piraterie internationale. Cet acte d'agression cynique commis sans provocation par Israël est l'exemple le plus flagrant de l'utilisation téméraire par ce pays de sa force militaire. C'est un acte inhumain sans précédent et un affront au monde civilisé tout entier, ainsi qu'un défi à la légalité et aux relations internationales.

La force armée de plus en plus considérable dont dispose Israël constitue manifestement une menace non seulement pour le Moyen-Orient mais aussi pour la paix et la sécurité internationales et pour les principes et valeurs que la communauté internationale s'est engagée à respecter et à défendre."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent.

(Signé) K. M. KAISER

